

La certification de votre copropriété et ses contrôles vous assurent :

Une bonne maîtrise de votre budget et de vos charges par votre syndic

Travaux anticipés et rationalisés, plans pluriannuels de travaux, indicateurs de dépenses, suivi des consommations collectives d'eau et d'énergie, négociation des contrats d'entretiens et de maintenance, contrôle des prestataires...

Un entretien et une maintenance optimisés pour une qualité pérenne de votre résidence

Recommandation de produits d'entretien et de techniques de nettoyage écologiques, analyse des dysfonctionnements (fuites, pannes, dégradations...) et mise en place d'actions correctives, maintien de la qualité initiale du bâtiment...

Des parties communes réglementaires

Affichage des informations générales relatives à la copropriété, présence d'extincteurs dans les parkings, nombre suffisant de poubelles/tri sélectif, bon fonctionnement du système de ventilation, carnets d'entretien (chaufferie, ascenseur)...



Une qualité de services et d'information de la part de votre syndic

Communication et information sur les interventions et travaux, rapidité de traitement des demandes, information sur les obligations réglementaires, extranet de copropriété, suivis et bilans annuels (réclamations, consommations, prestations réalisées), enquêtes de satisfaction auprès du conseil syndical, élaboration d'un livret destiné aux nouveaux copropriétaires...

Un audit technique de la copropriété

Réalisé tous les 3 ans par CERQUAL Qualitel Certification, organisme certificateur indépendant (23 points de contrôle).

La certification **NF Habitat** pour l'exploitation ou la rénovation des copropriétés est délivrée par CERQUAL Qualitel Certification, organisme certificateur indépendant et impartial de l'Association QUALITEL, accrédité par le COFRAC* (Comité Français d'Accréditation). La certification est une activité encadrée réglementairement par le Code de la Consommation, qui consiste à attester qu'un produit est conforme à des caractéristiques décrites dans un référentiel faisant l'objet d'un contrôle.

*CERQUAL Qualitel Certification n°5-0050 Section certification de produits et de services, liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

POUR + D'INFORMATIONS

Contactez votre syndic
ou CERQUAL : info@cerqual.fr

En savoir plus sur nf-habitat.fr



CHOISISSEZ LA CERTIFICATION NF HABITAT POUR VOTRE COPROPRIÉTÉ

MAÎTRISE DES DÉPENSES
SUIVI TECHNIQUE DES PARTIES COMMUNES
QUALITÉ DE SERVICES ET D'INFORMATION



CERQUAL Qualitel Certification
136 bd Saint Germain - 75006 PARIS



LA CERTIFICATION NF HABITAT POUR UNE COPROPRIÉTÉ DE QUALITÉ



Vous êtes propriétaire et souhaitez vivre dans une copropriété de qualité avec des charges maîtrisées ?

Une copropriété certifiée NF Habitat, c'est l'assurance d'une gestion technique optimisée et d'une qualité globale reconnue.

La certification NF Habitat, un outil de valorisation de votre patrimoine

Lorsque votre copropriété est certifiée, une attestation de conformité vous est remise par votre syndic qui atteste de la qualité du bâtiment et des services et de l'information délivrés par votre syndic.

› Un vrai + à la revente !

Un repère de qualité déjà reconnu et choisi par les professionnels du secteur du logement (promoteurs, constructeurs, bailleurs, collectivités et aménageurs).

› 50 % des logements construits en France sont certifiés



Pour faire certifier votre copropriété, faites appel à un syndic NF Habitat

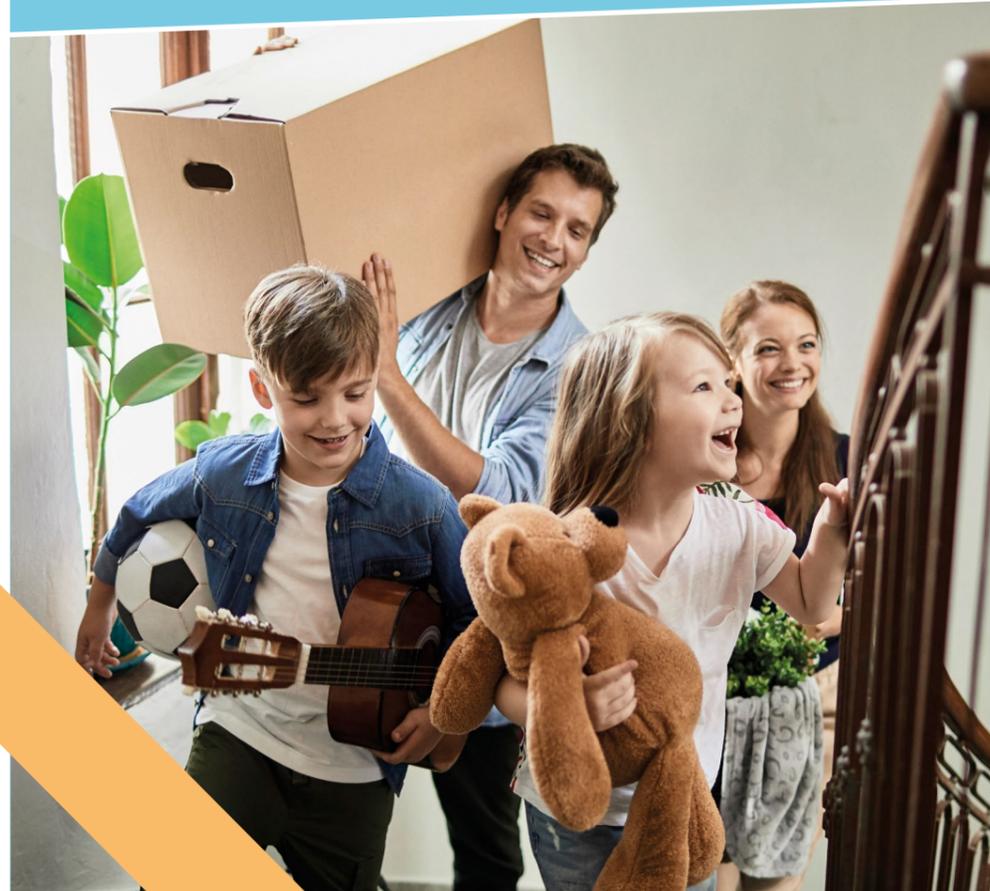
La gestion de votre copropriété peut être certifiée uniquement dans le cas où votre syndic est engagé NF Habitat. Les syndicats NF Habitat sont eux-mêmes soumis à des exigences et sont contrôlés tous les ans par CERQUAL Qualitel Certification sur :

- › La qualité de leur organisation
- › La qualité de leur suivi technique sur les copropriétés
- › La qualité de service et d'information des occupants

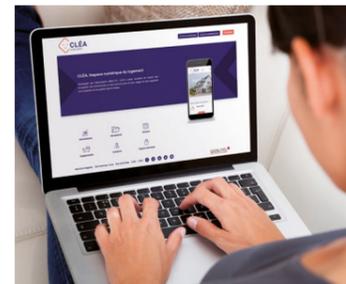
La certification NF Habitat pour les copropriétés repose sur la relation de confiance et de transparence entre le syndic et le conseil syndical. Cette relation est formalisée à travers leur engagement commun dans la certification et permet à la copropriété de répondre pleinement aux différents critères du référentiel NF Habitat.

“ Nous travaillons ensemble avec notre syndic pour que notre copropriété réponde aux différents critères techniques de la certification NF Habitat. Grâce à ce travail commun, notre copropriété bénéficie aujourd'hui d'une meilleure gestion et notre immeuble est ainsi valorisé !”

Julien Boulineau
Membre du conseil syndical de la résidence Belair/Lyon



Avec la certification NF Habitat, bénéficiez d'un accès gratuit à CLÉA, l'espace numérique de votre copropriété



Avec une copropriété certifiée NF Habitat, vous bénéficiez d'un espace numérique d'information de votre résidence :

- › Un espace documentaire avec tous les documents de la copropriété (DOE, DIUO, DPE, plans...)
- › La liste des équipements de votre logement, personnalisables
- › Des alertes d'entretien des équipements de votre logement
- › Des actualités sur votre copropriété
- › Un accès aux coordonnées utiles (gardien, interlocuteur gestionnaire)
- › Des contenus d'information et de conseils rédigés par les experts de QUALITEL
- › Un outil de suivi et de maîtrise des consommations d'énergies

CLÉA sera compatible avec les exigences du futur Carnet d'Information du Logement qui entrera en vigueur dès 2023.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les travaux de rénovation de votre copropriété peuvent également être certifiés NF Habitat

La certification NF Habitat permet de certifier la qualité et la performance des projets de rénovation de votre copropriété :

- › Amélioration de la sécurité de l'immeuble
- › Meilleure thermique d'été
- › Confort de vie
- › Réalisation d'économies d'énergie

Associé à la certification NF Habitat Rénovation, le label d'État BBC Effinergie Rénovation peut également être délivré à la copropriété et contribuer à sa valeur verte.